



Nicolas FORISSIER

Député Les Républicains - Indre (2^{ème} circonscription)

Mandat en cours

Mars 2024

n°19

Pascal VRIGNAT
Président



Fédération Européenne
Environnement Ecologie



<https://www.garcentravail.org/>

► Bonjour Monsieur le député et merci d'avoir accepté cette interview. J'aimerais aborder avec vous différents sujets aujourd'hui majeurs pour la France, le Berry et nos concitoyens. Pour cela, je souhaite que nous échangions sur différents points avec différentes granulométries en partant dans un 1er temps de l'Europe.

Comme vous le savez, les nouveaux accords le libre-échange européens sont une totale catastrophe pour nos paysans français et la planète. Dans quelques jours arrivent ces nouveaux accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Europe. Par exemple, une importation massive de lait arrivera alors que depuis 10 ans et chaque jour en France, 27 exploitations agricoles mettent la clé sous la porte ! Le lait provenant de 18500Kms sera certainement bien meilleur pour nous et la planète... Que pensez-vous de cette situation et nouvelle décision de la commission européenne ?

Tout d'abord, rappelons que si la balance commerciale de la France est déficitaire depuis de nombreuses années, le commerce extérieur agricole et agroalimentaire, porté par la filière des vins et spiritueux, la filière laitière ou encore la filière céréalière, fait exception : en 2022, l'excédent agroalimentaire global s'établissait à 10,3 milliards d'euros depuis 2013, soit 3,5 milliards de plus par rapport à la moyenne de la période 2017-2021. Mais cet excédent semble se tasser légèrement en 2023, du moins sur les neuf premiers mois de l'année.

Maintenir notre compétitivité à l'échelle internationale passe par une véritable politique agricole : globale, humaine, économique, sociale, technologique, innovante, durable, réduisant les contraintes, favorisant la formation... Elle passe bien sûr aussi par la signature d'accords commerciaux, les plus équilibrés possibles, afin d'éviter au maximum des distorsions de concurrence insupportables. Ces accords ne doivent ainsi pas se faire au détriment de la protection de nos agriculteurs et de nos agricultures. Car oui, il y a bien des agricultures différentes en France et nous avons besoin d'avoir des perspectives à l'export. C'est un atout pour la France !

N'ayons toutefois ni naïveté ni pessimisme sur ces accords. L'accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA), signé en octobre 2016 et ratifié en juillet 2019, s'est notamment avéré positif pour la filière agricole en termes de concurrence, de qualité et pour la reconnaissance de nombre de nos appellations d'origine protégée. À titre d'exemple, la filière laitière française a pu, grâce à cet accord, remplir l'ensemble de ses quotas, sans pour autant que la viande bovine canadienne ne vienne, en retour, mettre en péril notre savoir-faire français. Par contre, je reste très prudent sur le projet d'accord d'association UE-Mercosur actuellement en discussion car il serait très dangereux, notamment pour notre filière viande. C'est d'ailleurs pour ça que la France s'y oppose en l'état !

Il demeure donc essentiel pour notre pays de favoriser le développement économique des entreprises agroalimentaires en les accompagnant dans leur conquête des marchés extérieurs. Tout comme il est tout aussi essentiel de soutenir notre production agricole française et d'assurer aux agriculteurs une juste rémunération de leur travail. Cela implique de renforcer les contrôles de qualité et de traçabilité des produits importés, notamment par la stricte application de l'article 44 de la loi dite EGAlim. Son article 44 dispose en effet qu'il est proscrié de « proposer à la vente ou de distribuer à titre gratuit, en vue de la consommation humaine ou animale, des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires, ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne, ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par la réglementation ». De même, la loi EGAlim est essentielle afin de mettre de l'équité dans les relations commerciales entre les agriculteurs, l'industrie agroalimentaire et les distributeurs. C'est le vrai sujet du moment car cette loi n'est aujourd'hui pas suffisamment appliquée. Appliquons donc déjà cette loi, qui n'est certes pas parfaite mais a le mérite d'exister, pour protéger nos agriculteurs ! Ils font de réels efforts pour offrir aux consommateurs les meilleurs produits.

► Les tensions avec le monde agricole montent de jour en jour en Europe, Hollande, Allemagne... et maintenant en France. La volonté administrative consiste à réduire les cheptels bovins, de ne plus exonérer le gasoil agricole, de pointer du doigt cette profession pseudo-destructrice de nos environnements. On peut relever un rapport particulièrement sévère et peut objectif sur ce sujet émis par la cour de compte. La commission européenne n'est également pas en reste sur ces sujets. C'est bien cette profession qui nourrit les Hommes, gère et entretient globalement nos espaces naturels. Elle fait partie de la politique de santé publique nationale. Alors pourquoi autant d'acharnement et volonté de "casser" cette profession ?



Les contraintes et lourdeurs administratives sont décidément une spécificité française qui pénalise l'initiative, dans l'agriculture comme dans tous les secteurs de la vie économique. Ces charges s'ajoutent pour nos agriculteurs à un métier qu'ils adorent mais dont la difficulté est indéniable : aujourd'hui, 35 % des agriculteurs disent ressentir usure, pénibilité mentale et dégoût du travail. Avec à la clé, une forme d'isolement social et un sentiment d'épuisement et d'injustice. Le seul remède, c'est la libération des énergies, par moins de bureaucratie et de paperasserie inutiles.

Alors que dans 25 ans il y aura 2 milliards d'habitants supplémentaires sur notre planète, nous avons plus que jamais besoin de nos agriculteurs pour répondre à l'un des plus grands défis de notre siècle : le défi alimentaire mondial ! Il faut aujourd'hui redonner une véritable vision à nos agriculteurs : nous sommes un grand pays agricole et nous avons cette capacité, tant par nos produits que par nos savoir-faire et l'exportation de nos technologies, à relever ce défi énorme. Un défi qui devra être conduit, quoi qu'il arrive, en même temps que la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, les agriculteurs exerçant le métier le plus nécessaire pour relever ce double défi ! Il est ainsi urgent d'agir avec détermination et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour redonner enfin à l'agriculture sa juste place dans notre développement économique, social, territorial et environnemental.

Je l'ai dit à de nombreuses reprises, je le maintiens : il est encore temps de construire une nouvelle frontière pour notre monde agricole et rural. C'est souligner notre confiance en l'avenir car la France de demain peut et doit rester une France agricole, performante et qualitative, loin des clichés du passé.

Si l'on admet enfin que l'activité agricole s'est depuis longtemps rapprochée d'une véritable entreprise, il faut lui en donner les moyens. Et donc aligner les contraintes pesant sur elle sur un « moins-disant » européen, et non en privilégiant des surtranspositions de normes et une suradministration. Passons donc en revue les écarts normatifs entre l'Union européenne et la France, arrêtons cette forme "d'agribashing", resserrons le lien entre les Français et les agriculteurs. Cela passe aussi par une meilleure prise en compte des formations agricoles, bien ancrées dans nos territoires et adaptées aux besoins. C'est une filière d'excellence aux taux d'insertion professionnelle élevés, et ce seront ces garçons et ces filles qui créeront l'agriculture de demain, innovante, audacieuse et de qualité.

Il est tout aussi évident que nos agriculteurs doivent bénéficier d'un revenu suffisant, décent, afin de vivre correctement de leur travail. C'est notamment le sens des réflexions menées ces dernières semaines par plusieurs d'entre nous, députés du groupe Les Républicains à l'Assemblée Nationale, avec la publication d'un Livre Blanc contenant de nombreuses propositions concrètes.

J'ajouterai enfin que nos productions agricoles sont intimement liées à l'avenir de nos territoires ruraux, lesquels ont vocation à gagner de nouveaux habitants dans les années qui viennent compte-tenu de la lassitude de nombre de nos concitoyens face à la vie urbaine !

Vous siégez depuis de nombreuses années à l'Assemblée Nationale. La tenue globale de cet hémicycle très important tant sur les échanges, les valeurs historiques, les orateurs, la contradiction argumentée, les tenues vestimentaires... laisse à penser un vrai délitement général. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

Depuis le début de cette législature, la Présidence et le Bureau de l'Assemblée nationale ont été amenés à prononcer un nombre inédit de sanctions disciplinaires à l'encontre d'un ou plusieurs députés : 85 sanctions disciplinaires furent prononcées durant la session 2022-2023 contre 8 mesures prises dans la session 2021-2022). Au-delà de comportements individuels inappropriés, nous constatons des dysfonctionnements collectifs dans le fonctionnement de nos instances de travail et la dégradation de la qualité de nos échanges : quel mauvais signal envoyé aux jeunes générations qui pourraient être tentées de s'investir en politique dans les prochaines années ! Les Français attendent de leurs représentants de la tenue, du sérieux et du travail. Le débat ne doit pas se confondre avec l'invective, il implique l'écoute et le respect de l'autre. Il faut espérer que ces règles élémentaires seront prises en compte !

Après différents aller-retours avec le Sénat, vous devez procéder à la validation des projets, des lois et des enjeux vitaux pour la France. Ces dernières années semblent montrer que vous n'avez plus les commandes et donc une pleine autonomie de décisions. Le commandant de bord est bien la commission européenne, c'est un fait reconnu, relayé et acté par différents médias, politiques et experts. Pourquoi, alors que vous avez été élu démocratiquement par une partie des Français et que votre devoir est bien de protéger nos intérêts vitaux ?



Vous le savez, parmi les piliers de l'Union européenne figurent l'Etat de droit et la primauté du droit européen. Cela ne veut pas dire que toute loi doit se plier au droit communautaire. Cette "influence européenne" sur les lois que le Parlement français vote existe, dans certains domaines ayant fait l'objet de traités européens, notamment concernant l'agriculture, la pêche ou encore l'environnement. Mais il serait exagéré de dire que le "commandant de bord" est la commission européenne : des secteurs comme l'éducation, le logement, la défense ou la culture ne peuvent pas être considérés comme dépendant de Bruxelles.

Enfin, s'il est vrai que les directives européennes établissent des obligations d'objectifs, il s'agit d'une fourchette avec un plancher et un plafond dans laquelle les États peuvent décider souverainement de la mise en œuvre de la directive. Le problème est qu'en France nous partons bien souvent du plafond, tout en rajoutant de multiples règles franco-françaises. C'est ce que l'on appelle la surtransposition. C'est bien le cœur du problème français et c'est bien, notamment, ce que les agriculteurs refusent ! Au lieu de toujours critiquer l'Europe, et même s'il y a beaucoup de choses à réformer dans la politique européenne, commençons donc par nettoyer les ajouts de la bureaucratie française et ses surtranspositions !

► La région Centre-Val de Loire sous couvert de son Président a déposé au mois de décembre 2019, le SRADDET. Différents axes peuvent sembler être très intéressants. Cependant l'axe central est très clair, réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050, atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050. L'atome, ses nouvelles technologies et solutions sont totalement mis de côté alors qu'au même moment le gouvernement souhaite relancer la filière. Peut-on parler de dissidence de la part de la gouvernance régionale ? Les enjeux annoncés par la Région sont-ils sérieux et concrètement tenables ?

Il s'agit plutôt de positionnement idéologique. La Région se retrouve sur ce sujet, comme sur d'autres, bloquée par une partie de la majorité qui écarte totalement des débats des sujets importants comme la place du nucléaire dans le mix énergétique. A de nombreuses reprises, nous avons défendu avec les élus de mon groupe la nécessité que la Région prenne position sur le sujet, en dehors des logiques partisans.

A l'heure où la souveraineté énergétique de la France fait partie des sujets majeurs, comment la Région Centre-Val de Loire, qui dispose sur son territoire de quatre centrales nucléaires, peut-elle ne pas prendre position ? Lors de l'adoption du SRADDET, notre groupe avait déjà averti l'exécutif que leur approche, voulant multiplier par 7,5 fois la production d'électricité éolienne, était irréalisable compte tenu du patrimoine culturel et naturel de notre Région. Et c'est irréaliste ! 100% d'énergies renouvelables en 2050 en divisant par 2 la consommation énergétique finale implique, logiquement, de fermer les centrales nucléaires, c'est ubuesque !

Nous pouvons constater que ce virage pris par l'Allemagne ne fonctionne pas : un kilowattheure, c'est 50 grammes de CO2 produits en France contre 500 chez notre voisin, qui fait de plus tourner des centrales à charbon très polluantes. Nous ne croyons pas à cette trajectoire du 100%, qui de surcroît, est incompréhensible pour nos concitoyens et vécue comme une contrainte par les acteurs locaux. Des objectifs raisonnés et réalistes pourraient quant à eux susciter l'intérêt de tous les acteurs dans le cadre d'une politique de bon sens...

► A l'Assemblée Nationale, vous faites partie des députés qui ont travaillé sérieusement sur le sujet des ENR pour la France. Vous avez déposé différentes propositions de textes, notamment pour le contrôle de l'éolien. Vous étiez présent le 19 juin 2023 lors de la conférence de presse organisée par Marc Fleuret (Président du Conseil départemental de l'Indre) qui réitérait l'application d'un moratoire sur l'éolien. Votre intervention lucide lors de la soirée du 18 décembre à Déols a été particulièrement appréciée. Cette soirée du 18 décembre est un véritable marqueur pour l'Indre et le Berry avec plus de 400 personnes, 21 associations, une salle comble, des maires, Monsieur le préfet de l'Indre, M. le Président du Conseil départemental, le Directeur de la DDT, la présence d'experts. Maintenant, que proposez-vous comme actions très rapides et efficaces pour soutenir le collectif Indre Energies Responsables afin que notre Berry ne devienne pas une poubelle de la France dans les prochaines années ?

J'estime depuis de nombreuses années qu'un arrêt de l'implantation d'éoliennes dans notre département s'impose, afin de prendre la pleine mesure d'un nécessaire équilibre territorial avec les départements qui nous entourent. En effet, la pollution visuelle, la pollution sonore, la dépréciation patrimoniale des biens situés à proximité, les problématiques environnementales, l'impact sur la faune sauvage et les conséquences en termes de santé publique de ces éoliennes sont réelles : il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place un moratoire sur ce sujet.

Au regard du nombre de personnes présentes à la soirée du 18 décembre à Déols, il est d'ailleurs intéressant de constater que de nombreux indriens partagent mon point de vue : la défense de nos territoires ruraux, de notre biodiversité, de notre attractivité économique et de nos paysages passe par une stricte limitation du nombre d'éoliennes dans notre département, et donc par un moratoire absolu et immédiat sur le sujet !



L'Indre a déjà largement rempli sa part sur le plan éolien, et ce moratoire doit dès lors permettre de tout arrêter afin de réfléchir concrètement à un rééquilibrage aux échelles régionale et nationale. J'avais fait de ce moratoire l'un de mes principaux combats durant la campagne des élections régionales de 2021 : sans moratoire, et donc sans une suspension pure et simple des constructions qui permettra d'établir un vrai schéma national d'implantation d'éoliennes, les promoteurs continueront d'avancer aussi vite que possible. Une véritable aberration démocratique lorsque l'on constate à quel point l'avis des citoyens et des élus locaux concernés par de tels projets est ignoré !

➤ **Tous les parcs éoliens autorisés mais non construits (ainsi que les parcs renouvelés) vont atteindre des hauteurs de l'ordre d'au moins 240 mètres, puisque les préfets ont reçu des instructions pour favoriser tous les projets, et que cette modification est très largement facilitée par les textes. Comment allez-vous dénoncer cette spirale infernale et œuvrer pour la totalement la stopper ?**

Depuis 2011, la distance minimum des éoliennes aux habitations n'a pas évolué, elle est fixée à 500 mètres de ces dernières. Dans le cadre des discussions du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – la loi a été promulguée le 10 mars 2023 – le Sénat avait souhaité subordonner l'implantation d'éoliennes terrestres à moins de 1 500 mètres d'habitations à la vérification de normes sonores, une disposition malheureusement supprimée par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Dans le cadre de ces discussions j'avais, à titre personnel, tenu à déposer un amendement prévoyant un éloignement correspondant au minimum à dix fois la hauteur des éoliennes. La Bavière et la Pologne le font tandis que l'OMS et l'Académie de médecine réclament à minima une distance de 1500 mètres compte-tenu de l'exposition constante au bruit et aux infra-sons générés par les éoliennes. Cet amendement n'avait pas été retenu, ce qui est regrettable compte-tenu de la course à la puissance et au gigantisme des installations que mènent actuellement les développeurs d'éoliennes. Je veillerai donc, à l'Assemblée Nationale, à continuer à porter ces mesures essentielles pour la préservation de nos territoires. En parallèle, je continuerai également à porter des mesures telles que la possibilité pour les communes et les départements de recevoir, quatre mois avant le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale préalable à tout lancement de projet éolien, une étude d'impact. Un délai aujourd'hui fixé à un mois...

Enfin, il m'apparaît essentiel que lorsque l'une au moins des collectivités territoriales concernées émet un avis défavorable, la demande d'autorisation environnementale pour un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ne puisse être déposée.

➤ **Il y a des données et des conclusions qui ne peuvent être occultées. Les dernières enquêtes publiques sur les projets éoliens industriels dans le Berry montrent que plus de 98% des dépositions sont totalement défavorables à poursuivre l'accueil de ces installations mortifères intermittentes et aléatoires. M. Stéphane Bredin (avant dernier préfet de l'Indre) avait écrit dans ses conclusions sur le projet éolien de Buzançais "Considérant que depuis les années 2010, l'Indre est un département qui participe fortement au développement des énergies renouvelables puisque, outre l'intermittence et le décalage entre les périodes de consommation d'énergie et les périodes de production d'énergie, avec près de 680Mw de puissance installée en service et/ou autorisés (dont près de 480MW d'énergie éolienne et 210 MW d'énergie photovoltaïque), la production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores-et-déjà la consommation électrique totale du département. Considérant qu'ainsi le département de l'Indre est le second producteur d'électricité renouvelable de la région Centre Val-de Loire, bien au delà de son poids habituel (population, surface...) dans la région...". Dans ces conditions, ce sujet de l'éolien industriel dans l'Indre doit être stoppé dès maintenant. En conformité avec les considérants de M. Stéphane Bredin et du respect de son analyse, que proposez-vous ?**

En adéquation avec les propos de Mr Stéphane Bredin, j'estime que l'Indre fait plus que prendre sa part du développement de l'éolien dans notre région et que nous devons en ce sens nous pencher sur l'établissement d'un schéma régional cohérent, en concertation avec les élus locaux. Au-delà des problématiques régionales, ce sujet affecte profondément notre souveraineté énergétique. Il est donc nécessaire que nous retrouvions de la cohérence au plus haut sommet de l'État : mettre fin à l'objectif, irréaliste, émis durant le quinquennat de François Hollande de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% en 2025 va incontestablement dans le bon sens et nous devons aujourd'hui poursuivre le développement du secteur nucléaire. En parallèle, développer nos capacités de production d'énergie solaire ou encore d'hydroélectricité de proximité est nécessaire, à condition de respecter un juste équilibre avec les surfaces agricoles, en privilégiant la construction de panneaux photovoltaïques sur des terrains aujourd'hui abandonnés.



Une nouvelle stratégie est à l'œuvre depuis quelques mois avec l'identification préalable par le maire d'une commune de zones d'accélération des ENR. Dans ces conditions, nous pourrions penser que le gouvernement se décharge de ses responsabilités laissant une pression et un sujet de plus à traiter par le maire. Quel est votre point de vue sur ce sujet ? Cette délégation de l'état que l'on connaît Jacobin vous surprend-elle ?

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi "APER") prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.). Concrètement, la définition de ces zones permet au maire et à la population qu'il représente d'identifier les secteurs où ils souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter et ceux que lui et sa population refusent sur leur territoire ! Beaucoup de communes refusent par exemple actuellement des implantations d'éoliennes dans notre département.

Cette loi permet donc de redonner la parole aux élus locaux, leur permet d'exprimer des positions de terrain et de bon sens sur des sujets parfois traités sans connaissance du contexte local par nos administrations, et ainsi de prendre des décisions allant dans le sens d'une plus grande préservation de nos territoires ruraux ! Évidemment, il faudra ensuite que l'État, par l'intermédiaire du Préfet, tienne le plus grand compte de ce qui aura été démocratiquement proposé par nos maires !

Je souhaite aborder avec vous l'aspect touristique du Berry, sa valorisation nationale et internationale. Les campagnes de promotions largement financées depuis ces dernières années montrent notre territoire sur ses plus beaux atouts. Les panoramas actuels montrent malheureusement une tout autre vue. L'ensemble des éléments visuels et très défavorables sont placés "sous le tapis", la Champagne Berrichonne en est l'exemple le plus évident (consulter le site Internet Berry Province). Dans le respect des futurs vacanciers, cette situation est-elle encore tenable ?

Les campagnes de promotion visant à promouvoir le Berry, et notamment l'Indre, apparaissent essentielles pour favoriser l'attractivité de notre territoire et en valoriser ses nombreuses richesses. De la Maison de George Sand au Château de Valençay en passant par nos espaces naturels remarquables, l'Indre ne manque incontestablement pas d'atouts, lesquels justifient pleinement que notre département soit parmi les plus plébiscités en France pour sa qualité de vie. Évidemment, faire cette promotion c'est soutenir le tourisme et l'économie locale !

Je voudrais terminer cette interview par un sujet presque philosophique mais certainement historique. La France mémorable est-elle en train de sécher sur pied ? Que souhaitez-vous pour notre pays dans les 30 prochaines années ?

Cet état de fait implique également une atteinte à la liberté d'entreprendre puisqu'un futur professionnel du tourisme ne disposera pas du label Gîtes de France si son projet se situe dans une zone ou à proximité de parc éolien (conclusion Gîtes de France depuis 2016). C'est donc la double peine qui arrive. Que pensez-vous de cette situation ?

Dans la mesure où les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte dans le cadre des labellisations délivrées par "Gîtes de France", il n'y a normalement pas de label délivré aux structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens ou à proximité de celles-ci. Si cette décision de Gîtes de France peut paraître nuire aux emplois locaux, à l'attrait touristique de notre région et à la valorisation de notre patrimoine, elle apparaît toutefois compréhensible, Gîtes de France souhaitant préserver la qualité reconnue de son label. C'est d'ailleurs un argument supplémentaire pour lutter contre l'implantation de nouvelles éoliennes !

Avec des dépenses publiques représentant 58% du PIB, une dette publique de plus de 3000 milliards d'euros et une explosion de la charge de la dette - partie pour doubler entre 2021 et 2027 en risquant d'atteindre les 70 milliards d'euros dans trois ans -, les difficultés financières de la France sont réelles et particulièrement inquiétantes pour l'avenir de notre pays. Arrêtons de les minimiser ! En ajoutant une bureaucratisation qui ne cesse d'étouffer notre pays, un fonctionnement déficient et fatigué des services les plus élémentaires ou encore des crises qui se succèdent sans discontinuer - qu'elles soient agricoles, sécuritaires ou affectant aujourd'hui le secteur du bâtiment -, le tableau peut sembler bien sombre. Ces crises ne font d'ailleurs que souligner l'absence de prise en compte des difficultés. Mais il n'est pas question non plus de se résigner. En faisant enfin confiance aux acteurs de terrain, en achevant le processus de décentralisation, en remettant de l'ordre dans les comptes publics comme dans nos rues, la France a les moyens de relever la tête, de retrouver des services éducatifs et médicaux de qualité ! Cela imposera toutefois de ne pas faiblir face aux démagogues et aux populistes, sans solutions en réalité, ne rêvant que de prendre le pouvoir pour le pouvoir ! Il faut aujourd'hui que nous retrouvions du bon sens, de la rigueur républicaine, la valeur des connaissances sur le terrain, l'équité et la solidarité, la confiance dans les différents acteurs socio-économiques, le respect de lois équilibrées et claires. C'est finalement tout le sens du libéralisme et des convictions que je porte depuis de nombreuses années.